

Développement durable et accessibilité



Personne en fauteuil devant un escalator

Selon la Commission européenne, un Européen sur trois souffre d'une atténuation plus ou moins grande de sa mobilité.

Or, le constat reste le même : difficultés énormes ou impossibilité absolue, pour les personnes à mobilité réduite, d'accéder aux transports en commun, aux lieux de consommation, aux centres sportifs, de loisirs, salles de sport ou de spectacle... Impossibilité dans l'immense majorité des cas -même lorsque le reste est accessible- de faire usage des WC ou d'accéder aux locaux d'hygiène et de commodités.

Il ne sert à rien de se voiler la face. Rien non plus de mettre en avant les petites avancées existantes ou en chantier, pas plus que de proclamer « urbi et orbi » que tout cela sera réglé dans un avenir « proche ».

Il nous faut, une fois de plus, enfoncer le clou et rappeler cette évidence : l'intégration (ah le vilain mot !) des personnes handicapées et leur accessibilité aux biens et services dont jouissent l'ensemble des citoyens doit faire partie d'une volonté politique globale (j'insiste sur ces deux termes) s'inscrivant dans un projet qui aille au-delà de la seule problématique des personnes porteuses de handicap, notamment dans celui du développement durable. L'accessibilité doit être au coeur du développement durable, car chaque action en faveur des PH constitue un geste de cohésion sociale !

Alors, me direz-vous, quel lien entre accessibilité et

développement durable ? Et bien, je reprends cette phrase de nos amis Français qui suivent la mise en place de la loi de février 2005 et le fameux « Grenelle de l'environnement » : « L'accessibilité, si elle n'est pas incluse dans le champ de l'environnement, sera un coup d'épée dans l'eau. En effet, à quoi servirait-il de prévoir des économies d'énergie (50 kW/heure par m² au lieu de 200, pour un coût moyen de 200 à 400 euros/m²), pour bénéficier d'un air plus pur et d'ajouter des cloisons extérieures à des fins d'isolation thermique si l'accessibilité n'était pas en même temps prise en compte ? Les personnes handicapées resteraient, comme actuellement, trop souvent cloîtrées chez elles faute d'accessibilité, tandis que leurs concitoyens respireraient mieux... » Sans compter les coûts plus élevés.

Comme le Conseil National Handicap, en France, nous pensons donc que, de même que pour le cadre bâti, des transports plus accessibles et plus confortables pour les personnes handicapées, le seront également pour les mères de familles ou les personnes âgées. Il a été démontré qu'un accès de plain-pied dans les véhicules permet de réduire les temps d'entrée et de sortie pour tous les voyageurs, et donc les temps de rotation et le nombre des véhicules. D'où : moins de pollution et désengorgement des centres-villes, le choix du transport en commun étant dès lors privilégié.

Une véritable accessibilité doit permettre à tous et notamment aux personnes handicapées d'utiliser les services à disposition du public et de retrouver une autonomie, bien réduite aujourd'hui.

José Camarena 2001-2008